

Journée Longue Vie
Atelier 4 – Solidarités locales
17.03.2022 à 14h15
Salle communale

Présents : Voir liste

Intervenants : Filip Uffer, président de la commission âge et société, Fondation Leenaards
Yann Boggio, secrétaire général, FASE

Après présentation des participant-es, dans leur large majorité professionnel-les en travail social et principalement agissant-es dans un environnement communal, le design de l'atelier a été présenté.

Il a été structuré en trois parties distinctes :

- Exploration collective de la notion de solidarités locales
- Exploration de l'appel à projets Leenaards
- Définition collective des recommandations à l'attention du magistrat

Qu'est ce qui fait solidarités locales ?

Dans une approche ouverte et après une brève introduction, les personnes présentes ont été amené à mettre en évidence ce qui, de leur point de vue, fait solidarité sur un plan local ou encore représente des freins ou des interrogations au renforcement des dynamiques de solidarité.

L'envie, la reconnaissance de la valeur de chacun et de chacune, l'entraide, l'empathie, se retrouver autour d'une idée et d'un projet commun sont autant d'éléments mis en avant comme facteurs favorables et promoteurs sur le plan individuel.

Un débat s'est engagé autour de la place du professionnalisme dans les développements attendus. Faut-il soutenir, initier ? Comment trouver sa juste place et ne pas faire « à la place » ? Comme créer les conditions cadre favorables à l'émergence de projets portés par les habitant-es sans créer de biais ?

L'expérience de Bellevaux (Lausanne) a servi d'exemple, en mettant en évidence ce qu'a été le rôle de l'animateur engagé pour initialement « comprendre » les logiques de fonctionnement de ce quartier, puis les restituer aux habitant-es, avant de leur laisser progressivement empoigner les problématiques relevées et proposer des pistes et projets y répondant. Cette expérience est à l'origine du programme Quartiers Solidaires, sur le canton de Vaud.

Appel à projets Leenaards

Cet appel à projets a été présenté, autant sur les considérants ayant amené la Fondation à le proposer que sur le périmètre ou encore les conditions minimales pour accéder à un soutien financier. Cet appel est ouvert deux fois par an, à priori sur une durée de cinq ans (de 2022 à 2027).

Toute personne intéressée trouvera les réponses sous <https://www.leenaards.ch/age-societe/appel-a-projets-solidarites-locales/>

Recommandations de l'atelier

Les participant-es ont co-élaboré les recommandations en utilisant les principes et les modes de faire de la sociocratie. Sept propositions ont été émises et débattues collectivement, cinq ont été adaptées et proposées au magistrat.

- Recommandation 1 : le développement des nouveaux quartiers et des espaces publics doivent intégrer dès le début de leur conception une pensée sociale et une pensée urbaine, incluant les acteurs concernés, dont les anciens et futurs habitants, de tout âge.
- Recommandation 2 : afin de réduire des écarts générationnels de plus en plus marqués, il est proposé des rencontres à tout âge autour de thèmes communs et rassembleurs qui développent la compréhension de l'autre.
- Recommandation 3 : pour permettre et renforcer le pouvoir d'agir des personnes engagées sans rémunération, en collectif ou en association, il est demandé un soutien public, sur le plan financier, aux professionnels qui assument la gestion de ces engagements.
- Recommandation 4: pour enrayer les processus d'isolement des personnes, en particulier les personnes âgées, il est nécessaire de reconnaître leurs compétences et de favoriser leur mise en valeur, en leur permettant de les exprimer au bénéfice des autres générations.